

Pour couvrir les pertes qu'elles enregistrent à cause des taux élevés d'intérêt, les banques imposent aux petites entreprises le taux de base plus un ou plus deux ou que sais-je encore, et ce, uniquement pour couvrir leurs pertes sur les prêts hypothécaires à long terme, les prêts de financement d'achat de voitures à long terme et les prêts de type «chargex» qui sont garantis à des taux d'intérêt bien inférieurs au taux de base actuel. Résultat: les hommes d'affaires ont été dupés. En fait, le ministre devrait parler de la loi sur les banques. Il devrait nous dire comment il va contrôler les taux d'intérêt imposés à des entreprises qui produisent beaucoup et exploitent beaucoup de gens plutôt que de parler des entreprises qui ont besoin de l'aide fournie dans ce bill.

Franchement, la loi n'a jamais rien apporté de bon aux petites entreprises. Elle a été adoptée en 1961. Qu'a-t-on réellement accompli depuis grâce à elle? En quoi consistent ces grandes réalisations? Quels sont les effets miraculeux de cette loi qui encombre nos livres de loi depuis 1961? Qu'est-ce que le gouvernement a vraiment accompli grâce à elle? Nous pourrions parler de la bureaucratie qu'elle nécessite, de tous ceux que le gouvernement du Canada emploie pour la mettre en application. Nous pourrions parler de toute la paperasse qui a été créée à cette fin ou des formulaires qui sont prévus à l'article 7. C'est comme cela page après page. Voilà le genre de choses que nous donnent des gouvernements libéraux. Le gouvernement actuel n'a rien de neuf à proposer. Il nous demande donc de modifier une vieille loi qu'il ne peut même pas justifier par l'aide qu'elle apporte aux petites entreprises. Il est vrai qu'elle est très attrayante, si on peut s'exprimer ainsi. C'est magnifique, on va aider les petites entreprises. On va hausser à \$100,000 le plafond des prêts garantis. Ce n'est pas ce que nous devrions faire durant la présente législature.

Même si le gouverneur général se faisait le porte-parole du premier ministre (M. Trudeau) en prononçant le discours du trône, les Canadiens comptent que les travaux de la présente législature seront fructueux. Ils se passeraient de balivernes de la sorte. Ils comptent sur des initiatives positives qui feront appel à l'esprit d'entreprise des Canadiens. Quel est l'objet de cette loi? Elle porte la limite d'un prêt à \$100,000 et la garantie à \$675 millions. C'est absolument tout. On ne peut nullement prouver que l'application de cette loi a été vraiment avantageuse pour les petites entreprises depuis près d'une vingtaine d'années, qu'elle a vraiment permis aux petites entreprises de progresser et de se développer même si elles offrent très près sinon plus de la moitié des emplois au Canada.

Quelle a été la portée de la loi? En qualité de propriétaire d'une petite entreprise, iriez-vous demander à votre gérant de banque: «Monsieur, vous devez me faire profiter de la loi sur les prêts aux petites entreprises?» De fait, vous voulez emprunter. Si le gérant dit qu'il vous consent un prêt à un taux de 1.5 p. 100 au-dessus du taux de base, vous l'accepterez au lieu d'irriter le gérant en tentant de le faire descendre à 1 p. 100. Voilà ce que vous ferez. Oui, c'est bien cela. Vous n'allez certainement pas prier le directeur de la banque de remplir les formules prévues par la loi sur les prêts aux petites entreprises et de vous consentir un prêt au taux de 1 p. 100 au-dessus du taux préférentiel. Vous le devinez bien, à jouer à ce jeu, vous ne l'obtiendrez jamais, votre prêt. Vous le savez pertinemment; je le sais, de même que le savent tous ceux qui sont dans les affaires.

### *Prêts aux petites entreprises—Loi*

● (2120)

Cette mesure législative est un palliatif destiné à apaiser ceux qui sont dupes. Elle est destinée à faire croire que le gouvernement a aidé la petite entreprise. A mon avis, le gouvernement a plutôt joué un mauvais tour, à la fois à la petite entreprise et aux Canadiens.

Le gouvernement a demandé aux Canadiens, et compte le faire encore une fois cette année, de lui prêter 50 millions de dollars pour chaque jour ouvrable de l'année. Il lui faut cet argent pour faire face à son budget ruineux, et il refuse de dire aux Canadiens et à la Chambre l'usage qu'il va en faire. Le gouvernement a besoin de 50 nouveaux millions de dollars pour chaque jour ouvrable.

Certains petits commerçants possèdent des obligations d'épargne, à l'instar de certains de leurs concitoyens ordinaires; néanmoins, ces trois dernières semaines, ils s'en sont fait rembourser pour la somme de 500 millions de dollars.

Le gouvernement a fait monter en flèche le prix de l'argent. Par des emprunts excessifs, il a favorisé la majoration du coût de l'intérêt. Il suffirait que le gouvernement accepte de réduire ses dépenses de seulement 2 milliards de dollars, ou même de 3.7 milliards de dollars comme l'aurait permis le budget du 11 décembre dernier; en pareil cas, les capitaux disponibles sur le marché aux fins de prêts auraient été plus importants. Quand la masse monétaire est suffisante, les taux d'intérêt fléchissent. Les hommes d'affaires ne se préoccupent pas de savoir si la mesure à l'étude leur permet d'emprunter. Ils veulent savoir plutôt s'ils peuvent le faire à un taux raisonnable. Que fait alors le gouvernement? Eh bien, il va vraiment aider le petit commerçant en relevant à \$100,000 le plafond des prêts garantis.

Je suppose que mon parti appuiera cette mesure absurde. J'imagine que nous la renverrons au comité. Comme disait le député de Halton (M. Jelinek), je suppose que nous pourrions y apporter quelques modifications. Vous savez toutefois que c'est vraiment là une mesure absurde. Elle n'est d'aucune utilité pour quiconque exploite une petite entreprise. Elle n'aide personne. Je parie que si le ministre était ici il ne pourrait pas nommer une seule personne qui puisse vraiment en bénéficier. Si quelqu'un peut obtenir un prêt ce n'est pas grâce à cette mesure car s'il est incapable d'en obtenir un par ses propres moyens, ce n'est pas cette mesure qui y changera quelque chose.

Pensez-vous qu'une banque vous consentira un prêt à 1 p. 100 au-dessus du taux préférentiel quand elle sait qu'elle pourrait exiger 3 p. 100 de plus que son taux préférentiel simplement parce que vous rappelez au directeur l'existence de la loi sur les prêts aux petites entreprises? En pareil cas il vous répondra que vous n'y aurez pas droit, parce ce qu'il ne remplira pas la formule. Il vous conseillera telle ou telle banque que vous consulterez à tour de rôle mais en vain. Le cas échéant si vous frappez aux bonnes portes, vous arriverez peut-être à trouver quelqu'un qui remplira les formules, pour ensuite vous refuser le prêt probablement.

Tout cela est absurde. Quiconque a l'expérience des affaires le sait. Je vois que le député de Stormont-Dundas (M. Lumley) ne fait pas exception. Il n'est pas né d'hier et il sait que tout cela est absurde. C'est une mesure dingue présentée par un gouvernement dingue qui ne connaît rien aux affaires. Le député de New Westminster-Coquitlam (M<sup>lre</sup> Jewett) . . .